



L'an deux mille vingt-cinq et le neuf octobre, à dix-huit heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le trois octobre deux mille vingt-cinq, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice :	55		
Présents :	34	Suffrages exprimés :	48
Absents :	21	- dont POUR :	48
Absents AVEC pouvoir	14	- dont CONTRE :	0
Absents SANS pouvoir	7	Nombre d'abstention(s) :	0

Etaient présents : M. DAUDET Gérard - Président

Mme AMOROS Elisabeth
Mme ANGELETTI Frédérique
Mme ARAGONES Claire
M. BATOUX Philippe
M. BOREL Félix
M. BOURSE Etienne
M. CARLIER Roland
M. DECHER Martine
M. DERRIVE Eric
Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse
M. GERAULT Jean-Pierre

Mme GIRARD Nicole
Mme GREGOIRE Sylvie
Mme JEAN Amélie
M. JUNIK Pascal
M. JUSTINESY Gérard
M. KITAEFF Richard
M. LE FAOU Michel
M. LIBERATO Fabrice
M. MASSIP Frédéric
Mme MILESI Véronique
Mme MONFRIN Marie-Josée
M. MOUNIER Christian
Mme NALLET Christine
M. NOUVEAU Michel
M. PETTAVINO Jean-Pierre
Mme PIERI Julia
M. RIVET Jean-Philippe
M. ROUSSET André
Mme ROUX Isabelle
M. SILVESTRE Claude
M. SINTES Patrick
M. VOURET Eric

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. ATTARD Alain
Mme AUDIBERT Danielle
Mme BASSANELLI Magali
Mme BLANCHET Fabienne
Mme BUCHACA Sophie
Mme CATALANO-LLORDES Gaétane
M. COURTECUISSIE Patrick
Mme CLEMENT Marie-Hélène
Mme CRESP Delphine
Mme DAUPHIN Mathilde
Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse
Mme PAIGNON Laurence
M. SEBBAH Didier
Mme STELLA Aurore

ayant donné pouvoir à M. CARLIER Roland
ayant donné pouvoir à M. GERAULT Jean-Pierre
ayant donné pouvoir à Mme DECHER Martine
ayant donné pouvoir à Mme ROUX Isabelle
ayant donné pouvoir à M. BATOUX Philippe
ayant donné pouvoir à M. MOUNIER Christian
ayant donné pouvoir à M. DAUDET Gérard
ayant donné pouvoir à M. DERRIVE Eric
ayant donné pouvoir à M. JUNIK Pascal
ayant donné pouvoir à Mme PIERI Julia
ayant donné pouvoir à M. BOREL Félix
ayant donné pouvoir à Mme AMOROS Elisabeth
ayant donné pouvoir à M. ROUSSET André
ayant donné pouvoir à M. MASSIP Frédéric

Absents excusés :

Mme FAURE Cécile
Mme MACK Marie-Thérèse
Mme MARIANI-RENOUX Séverine
Mme PALACIO Céline
Mme PONTET Annie

Absents non-excusés :

M. PEYRARD Jean-Pierre
M. SELLES Jean-Michel

Secrétaire de séance :

Mme AMOROS Elisabeth

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code Général des Impôts ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;
- Vu la délibération du conseil communautaire n°2024-127 en date du 26 septembre 2024 relative à la fixation des attributions de compensation provisoires pour l'année 2025 ;
- Vu le rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges du 7 juillet 2025 ;
- Vu l'avis de la commission des finances en date du 18 septembre 2025 ;
- Vu l'avis du bureau communautaire en date du 18 septembre 2025.

À la suite de la commission locale d'évaluation des charges transférées du 07 juillet 2025, les coûts réels 2024 et estimés 2025 du service commun, dédiés à l'Application du Droit des Sols (ADS) et de la Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GRPU) ont été entérinés.

La majorité qualifiée des communes ayant approuvé le rapport de la CLECT, il est proposé au conseil communautaire :

- ✓ D'approuver les attributions de compensation définitives 2025 récapitulées dans le tableau ci-dessous :

Communes	AC 2025 définitives
BEAUMETTES	141 552,84
CABRIERES D'AVIGNON	188 065,93
CAVAILLON	7 143 621,13
CHEVAL-BLANC	999 994,01
GORDES	1 144 019,26
LAGNES	96 281,65
LAURIS	532 617,41
LOURMARIN	458 404,00
MAUBEC	261 611,24
MERINDOL	126 022,19
OPPEDE	51 330,21
PUGET	285 807,40
PUYVERT	256 910,66
ROBION	212 311,06
TAILLADES	276 194,35
VAUGINES	134 509,77
TOTAL	12 309 253,11

Le Conseil Communautaire,
Où le rapport ci-dessus,
Délibère, et
A l'unanimité des suffrages exprimés,

- **FIXE** le montant des attributions de compensation définitives 2025 comme indiqué ci-dessus ;
- **PRECISE** que ces attributions de compensation définitives seront versées en 2025, déduction faite des montants déjà perçus par les communes au titre des attributions provisoires ;
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 014 du Budget Principal LMV 2025 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette délibération.

La Secrétaire de séance,
Elisabeth AMOROS



Cavaillon, le 13 octobre 2025

Le Président,
Gérard DAUDET



